

Examen professionnel de rédacteur principal territorial de 1^{ère} classe

SESSION 2018

I - Informations sur le concours

L'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe est organisé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

L'épreuve écrite s'est déroulée le 27 septembre 2018 au centre Saint-Brieuc Expositions Congrès

Sur 151 candidats admis à concourir, 124 se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les candidats ont subi l'épreuve suivante:

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée 3 heures ; coefficient 1).

II- Correction des épreuves écrites

| | |
|---|------------|
| Admis à concourir | 151 |
| Présents | 124 |
| Taux d'absentéisme | 17,90% |
| Notes < à 5 (note éliminatoire) | 5 |
| Notes ≥ à 5 et < à 10 | 56 |
| Notes ≥ à 10 et < à 15 | 54 |
| Notes ≥ à 15 et ≤ à 20 | 9 |
| Moyenne | 10,01/20 |
| Nombre de candidats admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission | 119 |

On notera que la moyenne des notes obtenues à l'épreuve correspond quasi exactement à la moyenne mathématique ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de la session 2016. En revanche, on ne compte que 5 candidats éliminés contre une dizaine il y a deux ans. L'amplitude des

notes est importante, celles-ci s'échelonnant de 2 à 16/20. L'épreuve était donc sélective et a permis de bien départager les candidats sur la base de leurs mérites respectifs, ce qui est l'objectif premier d'une épreuve d'examen.

III- Décisions du Jury d'Admissibilité

Décision du jury : Le jury valide la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

IV- Résultats des épreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées le mardi 11 décembre 2018 au centre des congrès Saint-Brieuc Expositions Congrès à Saint-Brieuc.

Nature de l'épreuve orale d'admission:

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

| | |
|---|-----------------|
| Admis à concourir | 119 |
| Présents | 112 |
| Taux d'absentéisme | 5,9% |
| Notes < à 5 (note éliminatoire) | 0 |
| Notes ≥ à 5 et < à 10 | 14 |
| Notes ≥ à 10 et < à 15 | 63 |
| Notes ≥ à 15 et ≤ à 20 | 35 |
| Moyenne | 12,93/20 |

Conformément au décret n° 2012-941 du 1er août 2012 et en application de son article 6 « Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20. »

| | Résultats des candidats admissibles à l'issue de l'ensemble des épreuves |
|-------------------------|---|
| Moyennes < 10 | 26 |
| Moyennes > 10 | 93 |
| Moyenne générale | 11,56/20 |

On notera comme lors de la session précédente une corrélation étroite entre les résultats obtenus par les candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité et ceux obtenus à l'épreuve orale d'admission.

Le jury arrête la liste des candidats admis à l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe.